

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 3 février 2025

02.2025-03	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Élaboration d'un cahier de prescription d'harmonisation des zonages économiques au sein des Plan Locaux d'Urbanisme »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société CITADIA, sise 45 rue Gimelli – 83000 TOULON, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société CITADIA, sise 45 rue Gimelli – 83000 TOULON, pour l'élaboration d'un cahier de prescription d'harmonisation des zonages économiques au sein des Plan Locaux d'Urbanisme, pour un montant de 12 400 € HT soit 14 880 € TTC et pour une durée de 3 mois à compter du démarrage de la mission de prestation intellectuelle.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »